



ÉCOLE DES HAUTBOIS

321 montée de l'église
Saint-colomban (Québec) J5K 0M8
450-438-8836

Procès-verbal CÉ 7 février 2024

	ADOPTION	APPROBATION	CONSULTATION	INFORMATION	TEMPS PRÉVU																																												
1. Ouverture de la séance Madame Lebouché, présidente, fait l'ouverture de l'assemblée à 19h02.																																																	
2 Vérification des présences et constatation du quorum <table border="1"><tr><td>Mme Sandra Lebouché, parent, présidente</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Valérie Dugas, parent</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Sarah-Christine Levesque, parent, vice-présidente</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Julie Gagné, parent</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>M. Alexandre Beaulieu, parent</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Manon Fortin, enseignante</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Mélanie Ferraris, enseignante</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Isabelle Maurice, enseignante</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Suzanne Chrétien, enseignante</td><td>A</td><td></td></tr><tr><td>Mme Marie-Claude Deneault, resp. du SDG</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Cristiane Drouin, directrice</td><td>P</td><td></td></tr><tr><td>Mme Joanie Gagné, parent poste substitut (1)</td><td>A</td><td></td></tr><tr><td>Mme Christine Pelletier, parent poste substitut (2)</td><td>A</td><td></td></tr><tr><td>Le quorum est respecté</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Mme Sandra Lebouché, parent, présidente	P		Mme Valérie Dugas, parent	P		Mme Sarah-Christine Levesque, parent, vice-présidente	P		Mme Julie Gagné, parent	P		M. Alexandre Beaulieu, parent	P		Mme Manon Fortin, enseignante	P		Mme Mélanie Ferraris, enseignante	P		Mme Isabelle Maurice, enseignante	P		Mme Suzanne Chrétien, enseignante	A		Mme Marie-Claude Deneault, resp. du SDG	P		Mme Cristiane Drouin, directrice	P		Mme Joanie Gagné, parent poste substitut (1)	A		Mme Christine Pelletier, parent poste substitut (2)	A		Le quorum est respecté									
Mme Sandra Lebouché, parent, présidente	P																																																
Mme Valérie Dugas, parent	P																																																
Mme Sarah-Christine Levesque, parent, vice-présidente	P																																																
Mme Julie Gagné, parent	P																																																
M. Alexandre Beaulieu, parent	P																																																
Mme Manon Fortin, enseignante	P																																																
Mme Mélanie Ferraris, enseignante	P																																																
Mme Isabelle Maurice, enseignante	P																																																
Mme Suzanne Chrétien, enseignante	A																																																
Mme Marie-Claude Deneault, resp. du SDG	P																																																
Mme Cristiane Drouin, directrice	P																																																
Mme Joanie Gagné, parent poste substitut (1)	A																																																
Mme Christine Pelletier, parent poste substitut (2)	A																																																
Le quorum est respecté																																																	
3 Nomination du secrétaire Mme Elaine Touchette																																																	
4 Adoption de l'ordre du jour (EH-23-24-27) Mme Lebouché fait la lecture de l'ordre du jour. Il est PROPOSÉ par Mme Levesque d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ À 19h20, il est proposé par Mme Lebouché de faire une modification à l'ordre du jour et d'ajouter le point 5.3 Il est PROPOSÉ par Mme Ferraris d'adopter le procès-verbal AMENDÉ																																																	
5 Adoption et suivi du procès-verbal du 7 décembre 2023 (EH-23-24-28) Il est PROPOSÉ par Mme Levesque d'amender le point 13 du procès-verbal. REJETÉ Il est demandé par Mme Levesque de revenir sur les propos mentionnés au point 13 du procès-verbal. Mme Lebouché s'adresse aux membres et demande l'approbation d'amender l'ordre du jour de la séance pour effectuer un suivi au point 13 du procès-verbal du 7 décembre 2023. APPROUVÉ																																																	

Il est PROPOSÉ par Mme Dugas d'adopter le procès-verbal du 7 décembre avec les corrections.

ADOPTÉ

5.1 Suivi transport carte code QR

Il est mentionné que les cartes seront bientôt distribuées.

5.2 Suivi levée de fonds

REPORTÉ au point 13 de l'ordre du jour.

5.3 Suivi précision du point 13 du procès-verbal du 7 décembre 2023

Lorsqu'il est question de la sécurité des élèves lors du déroulement d'activités, des suggestions peuvent être apportées par les membres du CÉ.

Mme la présidente dit que le CÉ peut amener des propositions si un problème de sécurité est soulevé.

6 Parole à l'assemblée

FERMÉ

7 Mot de la présidente

Mme Lebouché explique le rôle du parent au poste de substitut. Elle rappelle aux membres du CÉ que pour obtenir un droit de parole, il faut le demander au préalable à la présidente. Celle-ci mentionne l'importance de respecter le droit de parole de chacun afin de suivre l'ordre du jour et le temps alloué à chaque point.

8 Mot de la direction

8.1 Projet éducatif

Mme Drouin informe les membres que les travaux du projet éducatif sont terminés.

Elle mentionne que les moyens pour atteindre les objectifs du projet éducatif seront présentés aux membres du conseil d'établissement.

9 Consultations

9. 1 Adoption Projet éducatif

Mme Drouin fait la lecture du Projet éducatif

Adoption le 7 février 2024 par le conseil d'établissement de l'école des Hautbois (EH-23-24-29)

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord sur proposition du comité d'engagement vers la réussite des élèves (CERÉ), du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) en vertu de la résolution et conformément à l'article 209.1 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif; ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la LIP, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et du centre de services scolaire;

ATTENDU que l'article de loi 75 de la LIP prévoit que le projet éducatif soit rendu

5

10

15

public dans les 30 jours suivant cette transmission;
ATTENDU que l'article de loi 75 de la LIP prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;
Il est PROPOSÉ par Mme Levesque, d'adopter le projet éducatif 2023-2027 de l'école des Hautbois.

ADOPTÉ

Les membres du CÉ procèdent à la signature du document du Projet Éducatif.

9.2 Mesures dédiées et protégées (EH-23-24-30)

Madame Drouin fait la lecture des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées et donne des explications sur l'utilisation des montants. Les sommes des mesures protégées font l'objet d'une reddition de compte obligatoire au Ministère. Les sommes dédiées ne sont pas soumises à cette obligation.

La présidente, Mme Lebouché et la secrétaire, Mme Elaine Touchette, procèdent à la signature du document « Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées Année scolaire 2023-2024 ».

9.3 Consultation calendrier 25-26

La direction informe les membres que cette consultation du calendrier scolaire doit être effectuée par le représentant du comité de parents qui siège dans notre établissement. Le calendrier scolaire et la démarche de consultation ont été présentés au comité de parents le 5 février 2024.

9.4 Approbation de prêt de locaux Parascolaire midi 6^e année

Mme Drouin explique l'offre de la bibliothèque de la ville pour un projet parascolaire « Club de Lecture » pour 10 élèves de 6^e année à toutes les semaines. Toutefois, tous les élèves de 6^e année seront invités 1 fois par mois à assister à une activité.

Les membres APPROUVENT à l'UNANIMITÉ le prêt d'un local.

APPROUVÉ

10 Nouvelles des enseignants

Mme Fortin nous fait part de la campagne du slogan « Sois gentil et les autres le seront aussi ».

Mme Maurice nous fait part que nous sommes dans la période du courrier de la Saint-Valentin. Les élèves sont très enthousiastes.

11 Nouvelles du SDG

Mme Deneault fait un retour sur les dernières journées pédagogiques.

12 Nouvelles de l'OPP

13 Parole au représentant du comité de parents

13.1 Précisions levées de fonds

À la rencontre du Comité de parents, M. Tremblay, Secrétaire général du CSSRDN, a expliqué les détails concernant les levées de fonds. La vente de bonbons n'est pas acceptée et la fabrication d'aliments est interdite, car l'école n'est pas membre du MAPAQ. Tout doit respecter les normes et politiques du CSSRDN.

Pour tout projet de financement, on doit proposer le projet au

CSSRDN qui en fera une vérification, car il y a beaucoup de clauses à respecter. Par la suite, la direction fera part au CÉ de la décision du CSSRDN.

Mme Julie Gagné s'adresse aux membres. Elle déplore le fait que sa proposition d'une levée de fonds a été soumise il y a 4 mois.

Mme Lebouché redemande des explications concernant les produits de La Maison Lavande et précise qu'avant d'organiser une levée de fonds, il faut avoir un projet et un objectif.

La proposition ayant été faite ultérieurement par Mme Julie Gagné, Mme Lebouché revient aujourd'hui avec les réponses.

Mme Lebouché explique que l'argent d'une levée de fonds doit être utilisé par les élèves qui fréquentent l'école au moment de la levée de fonds, soit dans la même année scolaire.

ENTENDU Mme Julie Gagné transmet un courriel à Mme Drouin, directrice, pour expliquer le détail de la proposition de levée de fonds faite au CÉ du 13 novembre 2023 par Joanie Gagné présente en tant que membre substitut.

ENTENDU

La directrice et la présidente feront les vérifications et un suivi suite à la réception des détails de la proposition de la levée de fonds de Maison lavande.

13.2 Consultation calendrier (EH-23-24-31)

Mme Lebouché fait la lecture de la consultation du calendrier 2025-2026.

Mme Maurice nous fait part que la pédagogique du 22 août 2025 semble tôt et demande d'inscrire un commentaire afin qu'elle soit déplacée.

La direction assiste la présidente et complète le formulaire de consultation en ligne, séance tenante.

La direction précise que les journées pédagogiques fixes font l'objet de cette consultation. Les pédagogiques flottantes sont du ressort de l'école.

Suivi du comité de parents du 5 février 2024

Mme Lebouché rapporte que des parents ne semblent pas satisfaits de Nutri-Deli. Elle mentionne que la directive de plaintes est d'appeler la direction afin qu'elle en fasse part au CSSRDN.

La direction mentionne qu'une vérification sera faite concernant cette consigne, car en tant que direction, elle n'a pas de contrôle sur un sous-traitant.

Mme Levesque nous informe que Mme Lebouché a été nommée parmi les parents du CSSRDN. Elle a reçu la médaille d'argent pour son engagement soutenu, sa contribution exceptionnelle et son implication. La fédération des comités de parents du Québec a un programme de reconnaissance qui permet de souligner un engagement parental exceptionnel.

14 Questions diverses**14.1 Question parascolaire**

Mme Julie Gagné demande la procédure pour suggérer une activité parascolaire à l'école. Mme Drouin explique qu'en tant que membre du CÉ il est possible de soumettre des idées pour des activités. Il faut demander d'ajouter un point pour faire une proposition. Ensuite, la direction devra faire une proposition de résolution de prêt de local.

Mme Gagné mentionne l'école de danse Nathalie Descoteaux.

ENTENDU que Mme Gagné transmettra un courriel à la direction concernant cette activité.

La direction informe qu'une révision budgétaire peut financer du parascolaire pour les élèves. Mme Lebouché suggère de reporter, dans un prochain CÉ, la discussion.

15 Levée de l'assemblée (EH-23-24-)

Il est PROPOSÉ par Mme Lebouché la levée de l'assemblée à 21h29.

Mme Sandra Lebouché
Présidente

Cristiane Drouin
Directrice
École des Hautbois